

Le dispositif d'accueil des Ukrainiens va prendre fin

Les hébergements et les aides aux déplacés s'éteignent peu à peu, conduisant à des situations complexes

REPORTAGE

TOULOUSE, MONCLAR-DE-QUERCY (TARN-ET-GARONNE) - envoyée spéciale

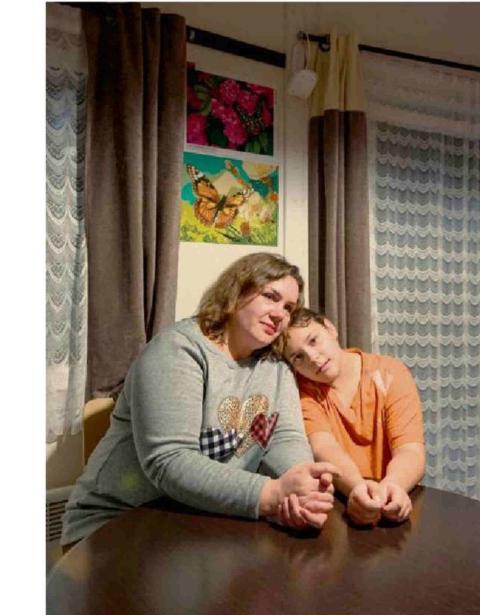
Quand Valentyna (les personnes citées par leur prénom n'ont pas souhaité donner leur patronyme) passe devant le garage automobile situé sur la route qui mène à Monclar-de-Quercy, une commune rurale du Tarn-et-Garonne, elle a toujours un regard pour sa voiture, en panne depuis un mois. L'Ukrainienne de 43 ans est attachée à cette Renault Megane, dont elle a fait l'acquisition en août. Il y a trois ans, quand elle a fui la guerre et rejoint la France, elle n'avait même pas le permis de conduire. Aujourd'hui, il est pour cette ancienne enseignante le symbole de l'autonomie qu'elle a négociée, laborieusement : elle a raté cinq fois le permis. Valentyna est hébergée avec ses deux enfants dans un bungalow sur la base de loisirs de Monclar-de-Quercy, aux côtés d'une centaine d'autres Ukrainiens. L'été, le site boisé s'empile de vacanciers. Hors saison, il retrouve sa solitude, à des kilomètres du premier arrêt de bus.

Depuis quelques mois, le gestionnaire des lieux a fait comprendre aux Ukrainiens que leur prise en charge n'allait pas durer. Dans un contexte budgétaire contraint, le gouvernement veut mettre fin au dispositif national d'hébergement qui leur est réservé. Symbole de ce retrait : le préfet mandaté pour organiser leur accueil n'a pas été remplacé depuis qu'il a été nommé en juillet en Loir-et-Cher.

«On a fait du sur-mesure pendant les deux premières années et puis le sujet a été éteint», analyse une source au ministère de l'intérieur, sous le couvert de l'anonymat. Aujourd'hui, selon les derniers chiffres de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, un peu plus de 35 000 Ukrainiens bénéficient en France de la protection temporaire, auxquels il faut ajouter leurs compatriotes ayant demandé et obtenu l'asile, qui étaient plus de 12 000 à la fin de 2024, une solution encouragée par l'Etat afin d'orienter les Ukrainiens vers l'ensemble des dispositifs de droit commun.

Si 50 % des déplacés ne bénéficiaient, fin 2024, «d'aucune aide des pouvoirs publics pour leur hébergement ou leur logement», ainsi que l'écrivait dans une circulaire Michel Barnier, alors premier ministre, pour les autres, l'heure de l'autonomie a sonné.

En 2025, le parc d'hébergement spécifique est passé de 8 000 à 4 000 places – il en avait compté jusqu'à 30 000



Valentyna et sa fille Vladislava, dans le chalet qu'elles occupent, à Monclar-de-Quercy (Tarn-et-Garonne), le 4 décembre. P. DUPIN POUR «LE MONDE»

En 2025, le parc d'hébergement spécifique est passé de 8 000 à 4 000 places – il en avait compté jusqu'à 30 000

position des Ukrainiens, le temps qu'ils deviennent solvables et puissent reprendre le bail à leur nom. «Les dispositifs exceptionnels mis en place en 2022 vont progressivement s'éteindre», confirme la direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, dont le budget est passé de 40 millions à 20 millions d'euros entre 2024 et 2025, tandis que le nombre de ménages accompagnés a chuté de 25 000 à 9 000 à la fin août.

Officiellement, personne n'a été relâchée. Les bailleurs, en particulier du parc social, ont été fortement mobilisés pour orienter les Ukrainiens vers des logements pérennes. «Personne ne s'est retrouvé à la rue», assure ainsi Nabil Neffati, directeur général de l'association France Horizon, qui a géré jusqu'à 2 700 places en hébergement

pour les Ukrainiens, et n'en propose désormais plus aucune.

Ici et là, à mesure que le dispositif s'étoile, des situations plus complexes se font jour. En périphérie de Toulouse, par exemple, l'association Entrada protestante doit fermer au 31 décembre un dispositif de 74 appartements. «Pour les familles ayant refusé une proposition de logement ou d'entreprendre des démarches permettant d'y prétendre, une fin d'accompagnement a été signifiée», expose Christèle Amigues, la directrice.

Perspectives incertaines

A Decazeville (Aveyron), l'association Accès Logement Insertion accompagne une trentaine d'Ukrainiens au travers de l'intermédiation locative. «Nous suivons pour l'essentiel des gens âgés ou des femmes avec enfants, qui n'ont pas la capacité de travailler, n'ont pas les compétences qu'on attend d'eux ici ou n'maîtrisent pas suffisamment la langue», explique son président, Luc Charpenet. Or, pour qu'ils rentrent au logement, il faut qu'ils puissent être prélevés du loyer et de l'électricité.»

Dans la Loire-Atlantique, la directrice générale de l'association Solidarité Estuaire, Valérie Gauthier,

fait un constat similaire : «Il va nous rester au 1^{er} janvier 2026 une

dizaine de ménages pour lesquels on n'a pas de solution, estime-t-elle. Ils ne veulent notamment pas demander l'asile parce qu'ils veulent pouvoir faire des allers-retours en Ukraine. Or, avec la protection temporaire, ils n'ont pas le droit au RSA [revenu de solidarité active] et ils ne travaillent pas, on n'a pas de levier pour les reloger.»

Parce qu'ils ne pouvaient pas reprendre à leur nom le bail et les 700 euros de loyer du logement qu'ils occupaient au sud de Toulouse, Natalia et Alexandre Pollichouk ont rejoint, fin 2024, un centre d'hébergement d'urgence de France Horizon. Arrivé en France en Janvier 2023, ce couple, venu de Dnipropetrovsk, avait trouvé des missions de ménage dans un hôtel. Mais, à eux deux, ils ne gagnaient que 600 euros, et leur manque de maîtrise du français les empêchait de viser autre chose. «C'a été compliqué de trouver des cours de langue, il n'y avait pas suffisamment de langues, expliquent-ils. Alexandre voudrait passer un permis de cariste, Natalia travailler dans une crèche. Leur fille aînée a trouvé un emploi dans un hôtel, à Montpellier. La seconde passe un BEP en esthétique. Toutefois, le couple vient de candidater à un logement social au nord de Toulouse. Après avoir changé quatre fois d'établissement

scolaire, leur fils cadet pourrait ainsi se stabiliser.

A Monclar-de-Quercy, les perspectives sont plus qu'incertaines. Valentyna est sans nouvelle de la demande de logement social qu'elle a faite il y a un an et demi. Elle touche moins de 1 000 euros d'allocation par mois. Une fois payés les courses, l'essence, le téléphone, les lessives, et même en réalisant les réparations de sa voiture, il ne reste pas grand-chose. Pour toucher le RSA, il lui faudrait obtenir l'asile, mais cela lui interdirait de retourner en Ukraine. Or Valentyna y rend toujours visite à ses parents. Cette mère célibataire d'une adolescente de 13 ans, car elle vient d'une région éloignée des combats. Ses projets professionnels n'avancent pas. Elle a fait une formation dans le fraisage mais souffre d'épicondylites aux coude. Elle a passé le permis de cariste mais n'a pas été embauchée à l'issue, car elle devait partir en Ukraine récupérer sa voiture, en panne depuis.

En septembre, faute de résultats

sur les sorties du dispositif, l'association Accueil Montauriol, qui accompagnait les déplacés de Monclar-de-Quercy, a été remer-

cier par le préfet du département. Depuis, le nouveau gestionnaire exige une participation financière aux frais d'hébergement, à hauteur de 10 % des revenus qu'ils touchent. Il les a aussi prévenus qu'ils devaient se servir dans les bungalows. Valentyna, qui vit dans 35 mètres carrés avec ses deux enfants de 12 ans, doit accueillir une autre femme sous son toit. La maman est «sous le choc».

L'intégration patine

Plusieurs de ses voisins partagent ses inquiétudes, alors que leur parcours d'intégration patine. L'asile a été refusé à Khrystyna, 38 ans et mère célibataire d'une adolescente de 13 ans, car elle vient d'une région éloignée des combats. Ses projets professionnels n'avancent pas. Elle a fait une formation dans le fraisage mais souffre d'épicondylites aux coude. Elle a passé le permis de cariste mais n'a pas été embauchée à l'issue, car elle devait partir en Ukraine récupérer sa voiture, en panne depuis.

A 70 ans, Vira, une autre résidente, souffre de migraines, de stress, d'hypertension. La demande de logement social de cette enseignante retraitée n'avance pas. Elle rêve de vivre près de la mer. Il y a quelques jours, elle a écrit sur le site Leboncoin à un propriétaire qui louait 400 euros un studio de 20 mètres carrés au Cap d'Agde (Hérault). Mais depuis qu'elle lui a expliqué sa situation, ce dernier ne lui répond plus. Dans quelques jours, Vira devra changer de chalet et rejoindre celui de Viktorija, qui vit déjà avec ses enfants de 7 et 10 ans.

Alors que les situations douloureuses se succèdent, Svetlana, 39 ans, surgit. Cette mère de deux enfants sourit, elle est sur le point d'emménager dans un appartement à Montauban. Une sortie par le haut que cette Ukrainienne ne doit presque qu'à sa détermination. Les Restos du cœur, où elle fait du bénévolat depuis deux ans, se sont portés garants. Ne reste qu'à trouver un emploi pour payer les 700 euros de loyer. Svetlana a déjà eu des contrats dans le ménage, la collecte de pommes et le graphisme, le métier qu'elle exerçait à Kiev. Elle est prête. ■

J. PA. JULIA PASCUAL

Le nombre de places pour demandeurs d'asile en baisse

IL Y A UNE DÉCENNIE, la France comptait moins de 50 000 places destinées à offrir un toit aux demandeurs d'asile arrivant sur le territoire, le temps d'examiner leur situation. Ce parc spécifique – appelé dispositif national d'accueil (DNA) – est monté, en 2024, à plus de 120 000 places, répondant à plusieurs années d'augmentation des arrivées d'exilés. Mais si la demande d'asile se maintient à un niveau élevé (près de 160 000 requêtes en 2024), la rigueur budgétaire a mis fin à l'expansion du DNA. En 2025, quelque 6 500 places ont été supprimées et près de 1 500 devraient encore disparaître en 2026. «Nous sommes très préoccupés par la baisse de l'hébergement», confie Laurent Delbos, responsable plaidoyer de l'association Forum réfugiés. C'est le point noir d'un système d'asile qui fonctionne, sauf du point de vue de l'accueil.»

Car, si tous les demandeurs d'asile ont en théorie droit à un hébergement et une allocation de subsistance (6,80 euros par jour), tous n'ont pas accès. Selon les documents budgétaires de l'Etat, 72 % des demandeurs d'asile étaient pris en charge fin 2024. Un taux historiquement haut, obtenu notamment par l'accélération du traitement des procédures, qui permet de libérer des places plus rapidement, mais qui n'empêche pas la surveillance de situations critiques.

Le 4 décembre, le tribunal administratif de Melun a par exemple enjoint à l'Office

français de l'immigration et de l'intégration de fournir un toit à une mère ivrogne et sa fille de 6 ans, qui, en dépit d'une demande d'asile, dormaient dans une cage d'escalier, réduites à la mendicité. Leur avocat, Samy Djemaoun, a dû presser le juge le 7 décembre pour faire appliquer la décision, alors que la famille

avait été remise à la rue au bout d'une nuit. «C'est un contentieux récurrent», ajoute l'avocat, qui estime avoir obtenu plus d'une centaine d'injonctions du même genre depuis 2022.

Un pacte européen

En outre, le taux d'hébergement des demandeurs d'asile est calculé sans tenir compte de ceux qui se voient refuser ou retirer le droit à un hébergement et une allocation. Sous l'effet d'un durcissement législatif, leur part est passée, selon Forum réfugiés, de moins de 1 % des demandeurs en 2018 à 42 % en septembre 2025. «Ce sont des personnes qui ont introduit des demandes d'asile tardives, ou des ressortissants de pays tiers considérés comme sûrs et dont la demande d'asile a été rejetée par l'Ofpra [Office français de protection des réfugiés et apatrides], ou encore des personnes qui ont refusé une

orientation depuis Paris vers un hébergement en région...», liste Laurent Delbos.

L'entrée en vigueur du pacte européen sur la migration et l'asile, vers juin 2026, devrait accentuer ce phénomène. Le texte prévoit de refuser un hébergement et une allocation aux demandeurs d'asile dits «dubulins», c'est-à-dire dont les empreintes ont été enregistrées dans un autre Etat membre. «Il y a un rapport vers l'hébergement d'urgence qui sera le dernier filtre de sécurité», redoute un haut fonctionnaire sous le couvert de l'anonymat. Directeur général de l'association France terre d'asile, Vincent Beaugrand estime que les choix politiques et budgétaires à l'œuvre «génèrent des surcoûts à long terme car, en réalité, plus on investit sur l'accueil, moins le temps pendant lequel les gens dépendent du budget de l'Etat est long». ■

J. PA.